

MAIRIE DE



**SAINT ARMEL**  
MORBIHAN  
56450

Saint Armel le 5 mars 2016.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le nouveau règlement intérieur des mouillages désormais en application, qui fait suite à la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2016.

D'autre part, vous allez recevoir prochainement l'avis de règlement pour le montant de la redevance 2016. A ce titre, je tiens à vous apporter quelques éléments au regard de l'augmentation importante, votée lors de la séance du conseil municipal du 26 février 2016, et qu'il est nécessaire d'appliquer.

Je vous rappelle tout d'abord que conformément aux textes qui régissent la comptabilité publique, le budget des mouillages qui est un budget annexe à caractère commercial, doit être présenté en équilibre avec les seules recettes relevant de son activité et « doit être financé par l'utilisateur au travers d'une redevance ».

Trois raisons principales expliquent cette augmentation :

- Le compte de résultat (réserves), qui a permis les années précédentes d'appliquer des abattements, est en forte diminution. En effet celui-ci qui s'élevait en 2014 à 30 654.64 € est passé en 2015 à 19 101.76 € pour se situer en 2016 à 4 453.43 € (soit une diminution de 76 % par rapport à 2015).
- La permanence d'un montant des amortissements important.
- Un coût d'entretien des corps morts du Passage élevé.

A cette situation d'autres facteurs sont à prendre en considération :

- Un coût moyen d'entretien par corps-mort (hors considération de zone) pour 2016 de 464 €, alors que le montant du forfait de base sera de 289 € (soit 62 % du coût moyen).
- La configuration du parc des bateaux, en effet la majorité est de petite ou moyenne taille (83 % du parc est constitué de bateaux dont la longueur est inférieure à 6.5 m), ce qui entraîne des recettes faibles.
- D'autre part je vous rappelle que la commune ne perçoit que le montant HT de la redevance pour équilibrer le budget. (pour 2016 sur une recette globale de 68 400€, il ne reviendra à la commune que 57 000 €).

En souhaitant que ces éléments vous apportent la réponse aux raisons de cette augmentation qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Dominique PLAT